



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 3 avril 2018, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal, sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude, Dany Boyer, Luc Charron, et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018

8700-04-2018 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2018.

ADOPTION DES MINUTES ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 19 MARS 2018

8701-04-2018 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mars 2018.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8702-04-2018 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Charron :** Demande où en est rendu le projet d'usine de traitement des eaux usées dans la zone ACT-115 et si cette usine bénéficiera à tous.

Monsieur le maire mentionne que le projet est toujours en développement avec le promoteur et qu'à terme, l'usine construire permettra de desservir l'ensemble des terrains de la zone ACT-115.

**M. Charron :** Demande quand se fera la visite des évaluateurs dans chaque maison.

Monsieur le maire mentionne que la visite des lieux aura lieu en 2021. Cette démarche se fait tous les 9 ans.

**M. Benoit-Potvin:** Indique qu'il opère depuis quelques années un kiosque de fruits et légumes dans la zone ACT-115. Il se demande si la nouvelle réglementation lui permettra de poursuivre ses activités de kiosque de vente et même d'augmenter ses activités en dehors de la période estivale.

Monsieur le maire indique que le conseil n'est pas fermé à l'idée et que le tout sera analysé par l'urbaniste et le conseil municipal.

RÈGLEMENTS :

A) ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 430-2010 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA NUMÉRO 340-2010 ET SES AMENDEMENTS

8703-04-2018 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 MARS 2018 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8679-03-2018 relative à l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance régulière du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 3 avril 2018 ;



Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement 430-2018 modifiant le règlement de zonage et de PIIA 340-2010 et ses amendements afin de permettre l'élevage dans la zone A-119 et d'augmenter le coefficient d'occupation au sol.

B) ADOPTION RÈGLEMENT 432-2018 / ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LA ZONE ACT-115

8704-04-2018 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8676-03-2018 relative à l'adoption du projet de règlement lors de la séance régulière du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 3 avril 2018 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 432-2018 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans la zone ACT-115.

**URBANISME :**

A) PIIA / LOT 5 722 271, RANG SAINT-RÉGIS SUD / PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE / DOSSIER URB-2018-05

8705-04-2018 **Considérant qu'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal commercial servant à la réparation et l'entretien d'autobus a été déposée le 14 mars 2018 accompagnée d'un plan projet d'implantation portant le numéro 53481, minute 27360 réalisé par François Bilodeau, arpenteur-géomètre en date du 20 octobre 2017 et de plans de construction portant le numéro de projet 17-10, en date du 12 mars 2018, préparés par Jean-Charles Vinet, architecte ont été déposés par le requérant;

**Considérant** les plans d'architecte révisés de la construction projetée datés du 12 mars 2018 signés et scellés par Jean-Charles Vinet, arch.;

**Considérant que** le revêtement proposé est indiqué aux plans portant le numéro 15-09 préparé par Jean-Charles Vinet, architecte et datés du 30 octobre 2015;

**Considérant que** le requérant prévoit un aménagement paysager le long de la ligne avant d'une profondeur minimale de 3 mètres gazonné et composés d'éléments décoratifs comme du pavé et des arbres;

**Considérant que** le lot 5 722 271 est situé dans la zone ACT-115 où le PIIA est applicable;

**Considérant que** le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**Considérant que** les membres du CCU estiment que le projet respecte les critères et objectifs du PIIA et recommandent le projet;

Il est résolu unanimement d'accepter le projet de construction d'une bâtiment principal commercial sur le lot 5 722 271, tel que présenté au plan projet d'implantation et aux plans de construction, portant respectivement le numéro 53481, minute 27360 réalisé par François Bilodeau, a-g en date du 20 octobre 2017, des plans numéro 17-10, en date du 12 mars 2018 et des plans numéro 15-09 en date du 30 octobre 2015 préparés par Jean-Charles Vinet, architecte.

B) PIIA / 653, RANG SAINT-RÉGIS / PROJET DE MODIFICATION DES ENSEIGNES EXISTANTES / URB-2018-08

8706-04-2018 **Considérant qu'**une demande de permis pour le remplacement des plastiques des enseignes sans modifications aux dimensions a été déposée le 6 mars 2018 accompagnée d'une perspective remise par courriel le 28 février 2018;



**Considérant que** le 683-687, rang Saint-Régis est situé dans la zone C-203 où le PIIA est applicable;

**Considérant que** le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**Considérant que** les membres du CCU estiment que le projet respecte les critères et objectifs du PIIA et recommandent le projet;

Il est résolu unanimement d'accepter le projet de remplacement des plastiques des enseignes tel qu'illustré dans le rapport URB-2018-08 sans augmentation des dimensions sur le lot 2 868 197, plus précisément au 653, rang Saint-Régis.

**ADMINISTRATION :**

A) EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR ACHAT PICK-UP ET TRACTEUR

8707-04-2018 CONSIDÉRANT l'achat d'un camion Ford F-150 2018 pour le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur Ford New Holland TL100 A 2006 ;

ATTENDU que la Municipalité prévoit affecter chaque année au cours des 5 prochaines années, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement ;

Il est résolu unanimement d'emprunter une somme de 88 000\$ à son fonds de roulement pour l'acquisition d'un camion de style pick-up et un tracteur pour le département des travaux publics.

Cet emprunt sera remboursable comme suit :

2019	17 600\$
2020	17 600\$
2021	17 600\$
2022	17 600\$
2023	17 600\$

B) DEMANDE du groupe Maxima au MDDELCC / ACT-115

8708-04-2018 CONSIDÉRANT le projet de construction d'une unité de traitement des eaux usées sur les lots 2 868 674, 3 137 823 et 5 722 272 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au Règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA de la Municipalité de Saint-Isidore puisqu'il s'agit d'un usage à caractère communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation demandée au MDDELCC par le Groupe Maxima.

C) AMENDEMENT À L'ENTENTE PROMOTEUR / GROUPE BCD

8709-04-2018 CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et le Groupe B.C.D. pour le développement de la phase 2 de la rue Pesant ;

CONSIDÉRANT le C.A. de l'environnement daté du 8 février 2013, portant le numéro de dossier 7311-16-01-670406 – 401 000 927 au nom de Groupe B.C.D. ;

CONSIDÉRANT que pour se conformer aux exigences de densification imposées par le PMAD et la MRC de Roussillon, le projet fut revu afin d'y ajouter 14 maisons supplémentaires.



CONSIDÉRANT que le MDDELCC doit acquiescer à l'ajout de ces 14 maisons qui seront desservies par le réseau d'égout sanitaire municipal ;

Il est résolu unanimement de permettre l'émission de 24 permis de construction dans la phase 2 de la rue pesant en conformité avec le C.A. émis par l'environnement en date du 8 février 2013.

D) FACTURES À RADIER

8710-04-2018 Il est résolu unanimement d'autoriser la radiation des factures suivantes :

Matricule	Nom	Montant	Intérêts	Total
9322-44-0165	Hydro Québec	11.37 \$	17.03 \$	28.40 \$
9321-76-5708	Gouv. du Qc - MTQ	20.41 \$	6.75 \$	27.16 \$
9017-77-2480	Fabrique de Saint-Isidore	18.09 \$	13.80 \$	31.89 \$
9017-77-0567	Municipalité de Saint-Isidore	270.67 \$	298.96 \$	569.63 \$
9217-59-1242	128657 Canada ltée	894.81 \$	113.84 \$	1008.65 \$

E) RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES / GFMD

8711-04-2018 CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement concernant les assurances collectives reçu de GFMD ;

CONSIDÉRANT la hausse négociée de 11,05% ;

CONSIDÉRANT les arguments de la compagnie d'assurance et l'analyse faite par le courtier d'assurance afin de valider cette hausse ;

Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement des assurances collectives avec GFMD selon les nouveaux termes proposés.

F) PERMANENCE DOMINIQUE ROY LAJOIE / URBANISTE-INSPECTRICE

8712-04-2018 Considérant l'embauche de Mme Dominique Roy Lajoie à titre d'urbaniste-inspectrice en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que l'embauche de Mme Dominique Roy Lajoie était assujettie à une probation d'un an ;

Considérant que Mme Dominique Roy Lajoie a répondu aux attentes et objectifs des membres du Conseil ;

Il est résolu unanimement d'octroyer de statut permanent à Mme Dominique Roy Lajoie à titre d'urbaniste-inspectrice.

G) DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE HORIZON

8713-04-2018 CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la part du Centre multifonctionnel Horizon datée du 15 mars 2018 ;

Il est résolu unanimement d'octroyer un montant de 500\$ au Centre multifonctionnel Horizon.

Coût : 500\$

H) LOCATION GARAGE MUNICIPAL

8714-04-2018 CONSIDÉRANT les besoins actuels du service des travaux publics afin de permettre d'entreposer l'ensemble de la machinerie et des véhicules de service ;

CONSIDÉRANT le besoin d'un endroit adéquat disponible à l'année permettant d'accomplir les tâches d'entretien et de réparation sur l'équipement et les infrastructures ;



Il est résolu unanimement de relocaliser le garage municipal au 480 rang Saint-Régis, local laissé vacant suite à la fermeture du garage Polaris, pour un montant de 1 000\$ par mois.

Attendu que le montant supplémentaire pour la location du nouveau local sera puisé à même le montant réservé au budget pour l'acquisition d'un logiciel de conseil sans-papiers.

#### I) RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 31 MARS 2018

Les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire au 31 mars 2018.

#### **LOISIRS ET CULTURE :**

##### A) RENOUVELLEMENT ADHÉSION CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

8715-04-2018 Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement d'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore à l'organisme « Carrefour action municipale et Famille » pour 2018-2019.

Coût : 76.00 \$ + taxes

##### B) RENOUVELLEMENT ADHÉSION ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

8716-04-2018 Il est résolu unanimement de défrayer les coûts de renouvellement de l'affiliation de la Municipalité de Saint-Isidore à Zone Loisir Montérégie pour l'année 2018-2019.

Coût : 25\$

##### C) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

8717-04-2018 Il est résolu unanimement d'autoriser Mme Annie Beauchamp, responsable des loisirs, de la culture et des communications, à signer la demande d'aide financière relative à l'entente de partenariat régional en tourisme et à fournir tous les documents pertinents s'y rattachant.

##### D) AUTORISATION BUDGET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PARCS ET DE HAIES BRISE-VENT

8718-04-2018 Il est résolu unanimement d'affecter une somme ne pouvant dépasser 40 000\$ à même les sommes réservées pour le fonds de parc afin d'aménager les espaces publics municipaux suivant :

- Parc coin rues Pesant et Saint-Anne
- Bassin de rétention rue Pesant
- Bibliothèque municipale
- Chalet des loisirs / jeux d'eau
- Butte de glisse
- Brise-vent jonction Saint-Régis Nord et Saint-Régis Sud
- Brise-vent coin Saint-Régis et Montée Sainte-Thérèse

#### **ADPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017**

##### RAPPORT FINANCIER / DÉPÔT RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

8719-04-2018 Il est résolu unanimement que les états financiers pour l'année 2017, tels que déposés par la firme de vérificateurs comptables Lefaiivre, Labrèche, Gagné SENCRL à l'assemblée du 3 avril 2018, soient adoptés et déposés aux archives municipales.



#### VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia.

#### COMPTES À PAYER

8720-04-2018 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de mars 2018 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 299 964.84 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

#### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8721-04-2018 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de mars 2018 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8637-01-2018 pour un montant de 86 393.86 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste  
que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes  
les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier